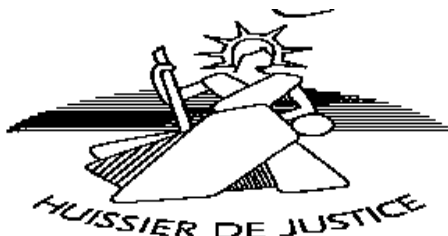


AXE LEGAL
Commissaires de Justice

Office d'Argenteuil
102, boulevard Héloïse
n.gousseau@axe-legal.fr



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE SEPT AOUT à 14 h**

A LA REQUETE DE :

La **S.A CREDIT LOGEMENT**, dont le siège social est 50, boulevard de Sébastopol – 75 PARIS CEDEX 03, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro B 302 493 275, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés au dit siège,

Ayant pour avocat Me **Pascal PIBAULT** membre de la **S.C.P PETIT – MARCOT – HOUILLON et Associés**, Société d'Avocats au Barreau du VAL D'OISE, demeurant 22, rue Victor Hugo à PONTOISE (95300),

Je, Nicolas GOUSSEAU, Commissaire de Justice associé de la SAS AXE LEGAL résidant à ARGENTEUIL (95100) au 102, boulevard Héloïse, (Val d'Oise), soussigné,

Agissant en vertu des articles R 322-1 à R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, de la copie exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de PONTOISE en date du 12 janvier 2024 au préjudice de Monsieur [REDACTED],

Me suis rendu ce jour **7 août 2024 à 14 h** au n° 71, rue Robert Schumann à LOUVRES (95380), où, là étant, assisté de deux techniciens de la société AB DIAG 95, d'un serrurier et de deux témoins majeurs, j'ai rencontré le requis qui m'a laissé procéder et,

J'AI PROCEDE A LA DESCRIPTION SUIVANTE :

Le bien saisi est un pavillon d'habitation daté de 1992 construit sur un terrain de forme rectangulaire et plat. Il existe des dépendances : une véranda dans laquelle se trouve un jacuzzi 6 personnes et deux abris de jardin.

Le jardin est en très bon état d'entretien.

Le pavillon est édifié comme suit :

Le gros œuvre est en parpaings.

Les façades sont enduites.

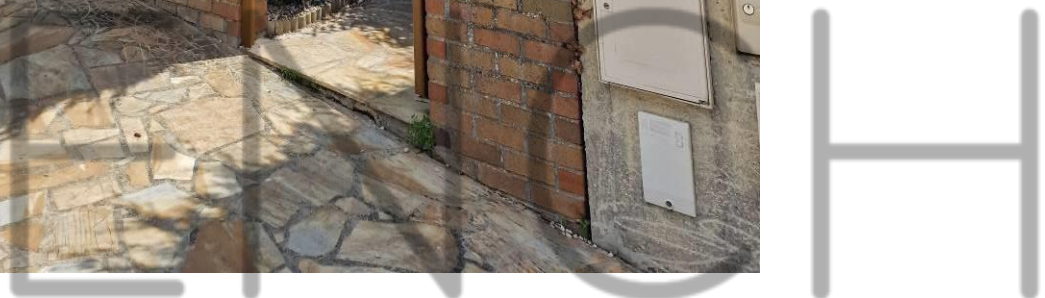
La toiture est constituée d'une couverture en tuiles plates sur charpente en bois.

Les menuiseries extérieures sont en bois à double vitrage.

Il existe des volets battants en bois.

Le pavillon est flanqué d'un garage avec buanderie côté pignon gauche.













Le pavillon est élevé d'un étage sous combles sur rez-de-chaussée.

Rez-de-chaussée :

Ce niveau se compose d'une salle de séjour, d'un dégagement à gauche qui distribue une chambre et des toilettes et au fond à gauche d'une cuisine.

Les sols sont carrelés.

Les murs et les plafonds sont peints.

Dans les toilettes : tapisserie et lambris en partie inférieure des murs.

Dans le garage, le sol et le plancher haut sont en béton brut.

La cuisine est aménagée d'éléments de rangement en bois plaqué avec évier. Elle est équipée.

La salle à manger est agrémentée d'une cheminée en pierres.

Les toilettes sont équipées d'une cuvette de W.C et d'un lave-mains.

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques.

L'eau chaude sanitaire est produite par ballon électrique.

La buanderie est équipée d'un évier



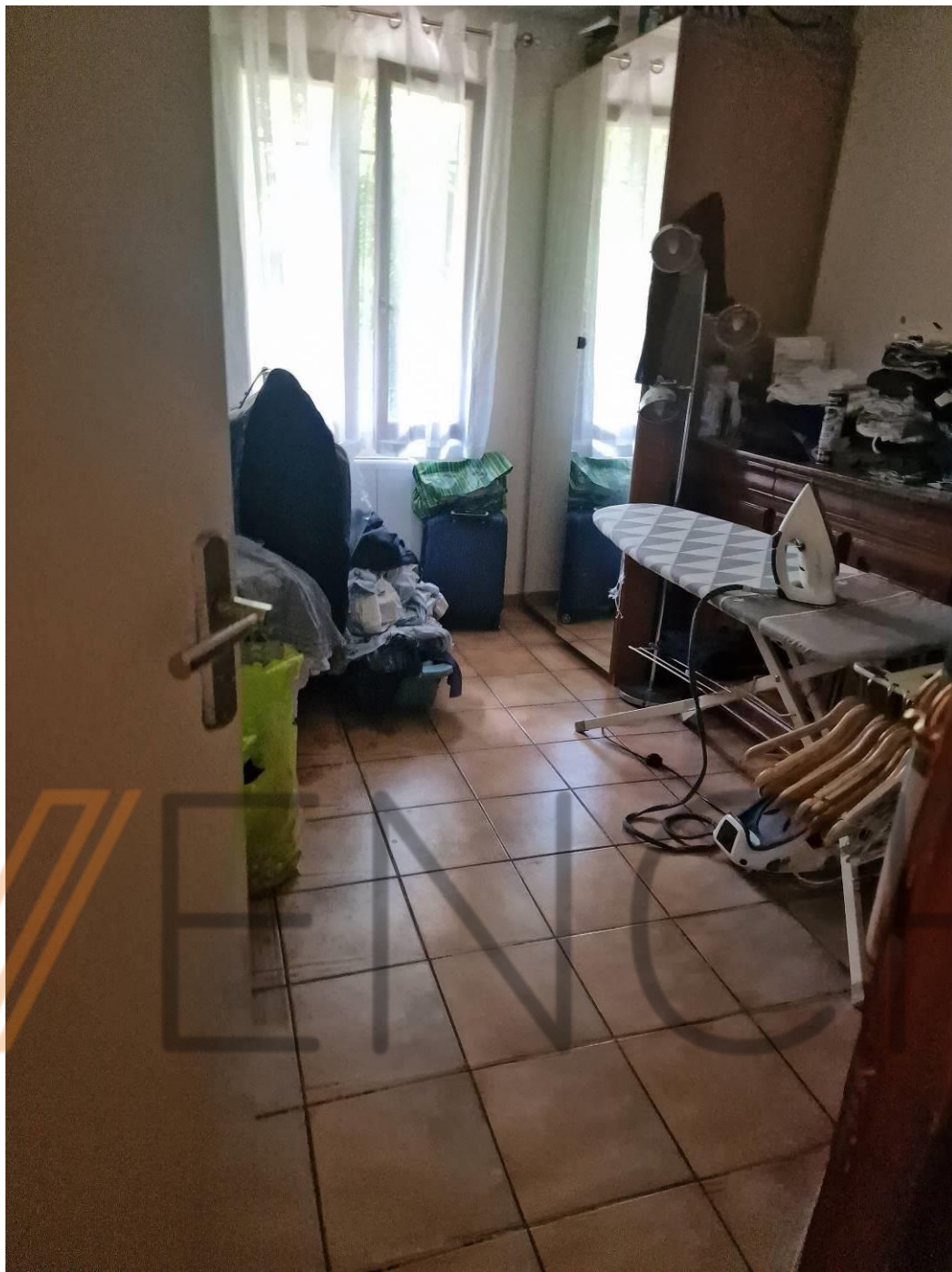
Salle de séjour



Dégagement



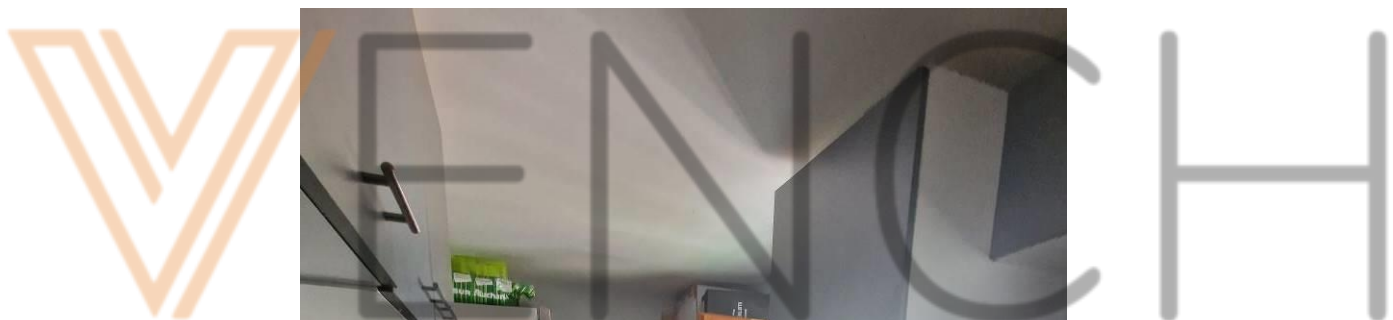
Placard avec ballon électrique



Chambre



Toilettes



Garage avec buanderie

Etage :

Ce niveau se compose d'un palier qui distribue deux chambres, une suite parentale, des toilettes et une salle de bain.

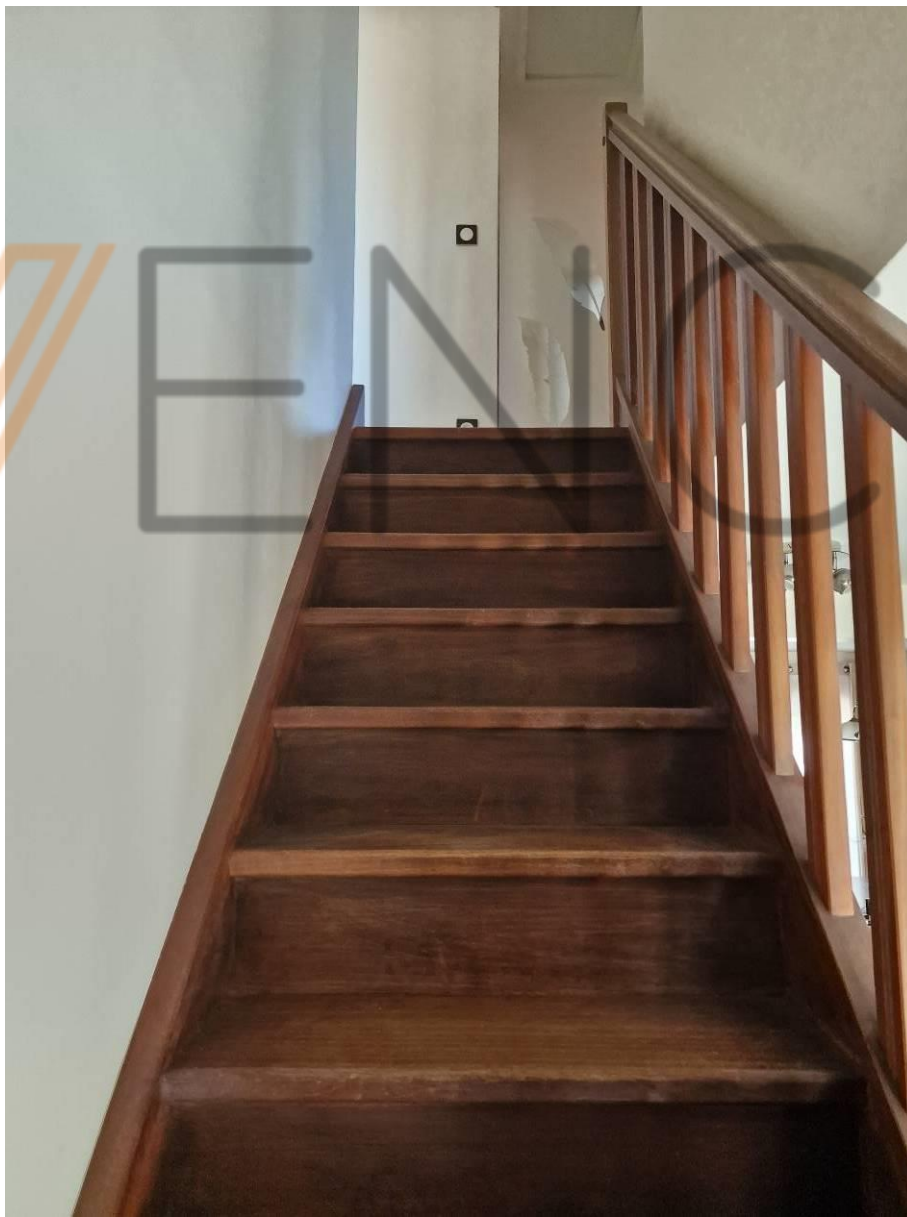
Les sols sont constitués de parquet ou carrelés dans les pièces humides.

Les plafonds et sous pente sont peints

La suite parentale est composée d'un dressing et à la suite d'une chambre équipée d'une douche et d'un lavabo.

La salle de bain est équipée d'une baignoire dans son coffre et d'une vasque sur meuble.

Les toilettes sont équipées d'une cuvette de W.C.

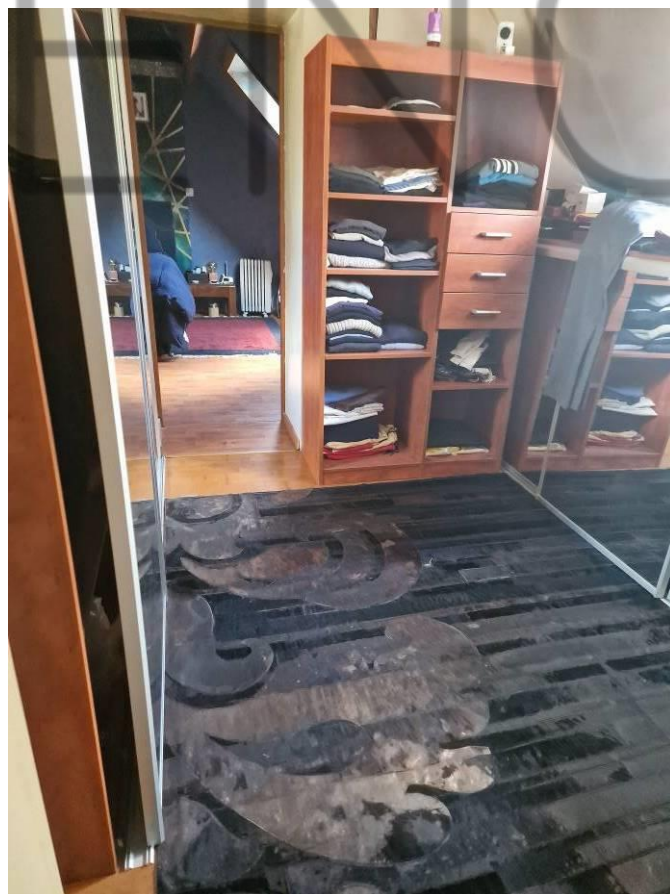




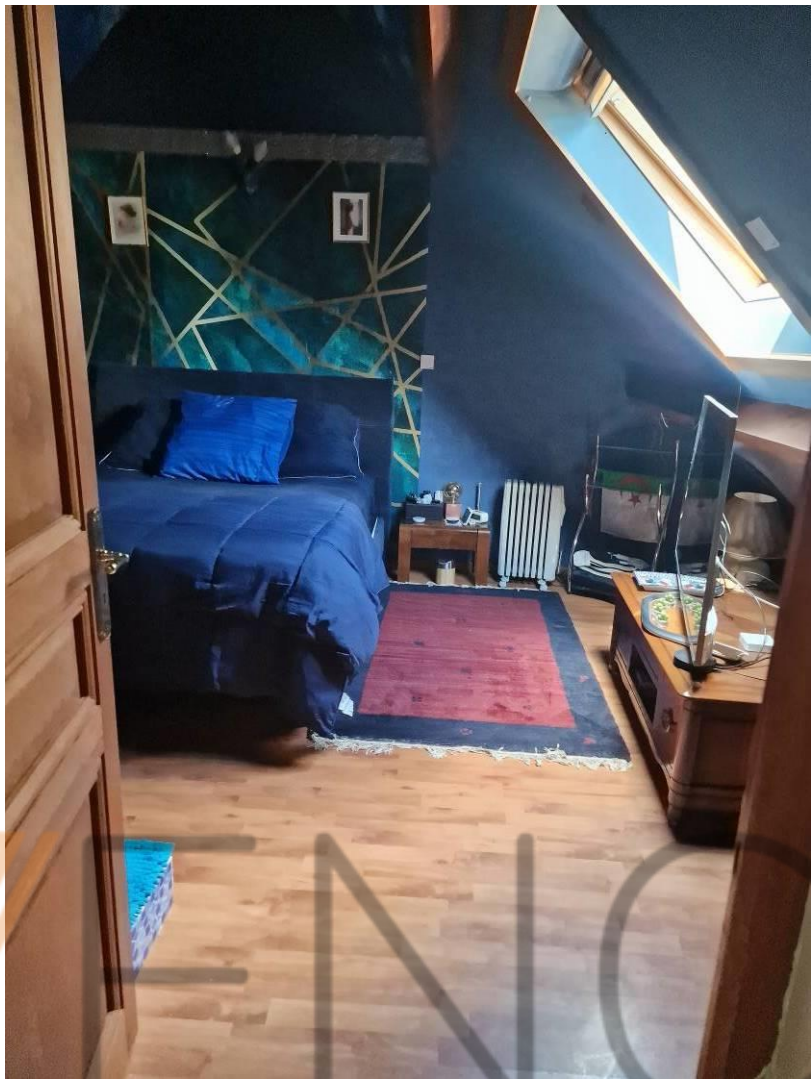
Chambre 1



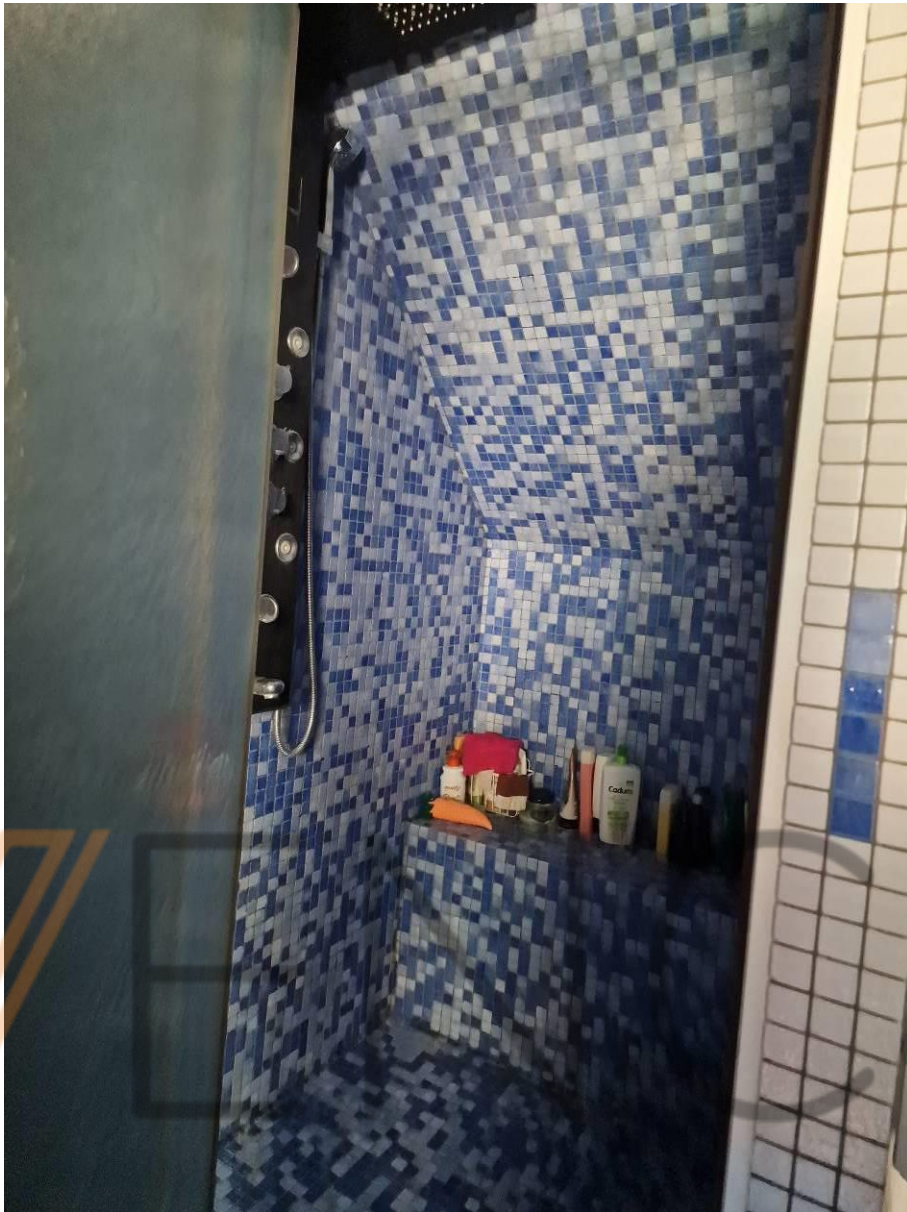
Chambre 2



Suite – dressing



Suite – chambre



Suite – douche



Toilettes



Salle de bains

°0°0°0°0°

Le logement est occupé par Monsieur [REDACTED].

Les techniciens ont réalisé les diagnostics immobiliers obligatoires.

°0°0°0°

Vingt-huit photographies sont insérées au présent procès-verbal.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

COÛT : comme à l'original



Nicolas GOUSSEAU

Serrurier : Clefs en Mains

Témoin 1 : Yann CLEMENT

Témoin 2 : Pascal GOUJON